



OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

Ses missions, ses moyens, son organisation

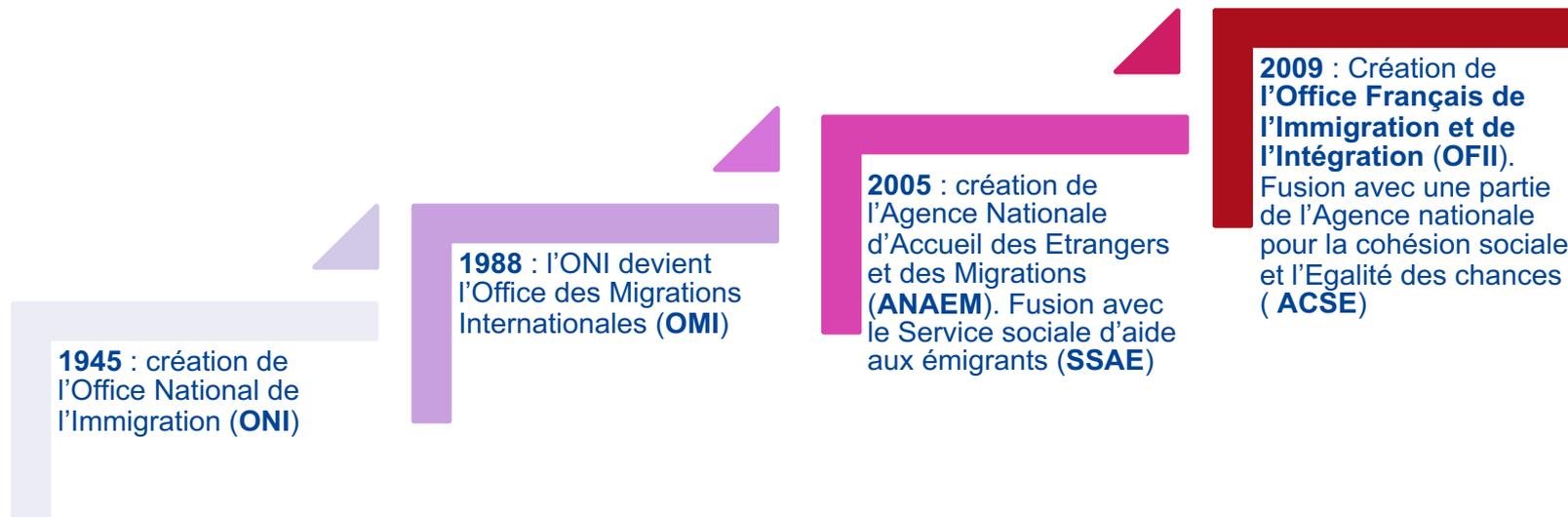


OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

L'OFII, une trajectoire de près de 75 ans

Créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945 signée par le Général de Gaulle qui a donné naissance à l'Office National d'Immigration, l'établissement s'est adapté en fonction de l'évolution de l'immigration légale en France, changeant de nom – ONI, OMI, ANAEM, OFII – et réorientant ses priorités.



Les 5 missions de l'OFII

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur en charge de l'immigration légale.

Les missions : 5 axes prioritaires

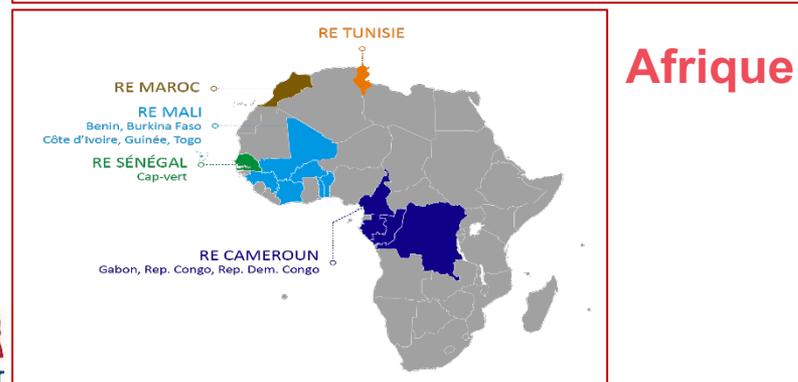
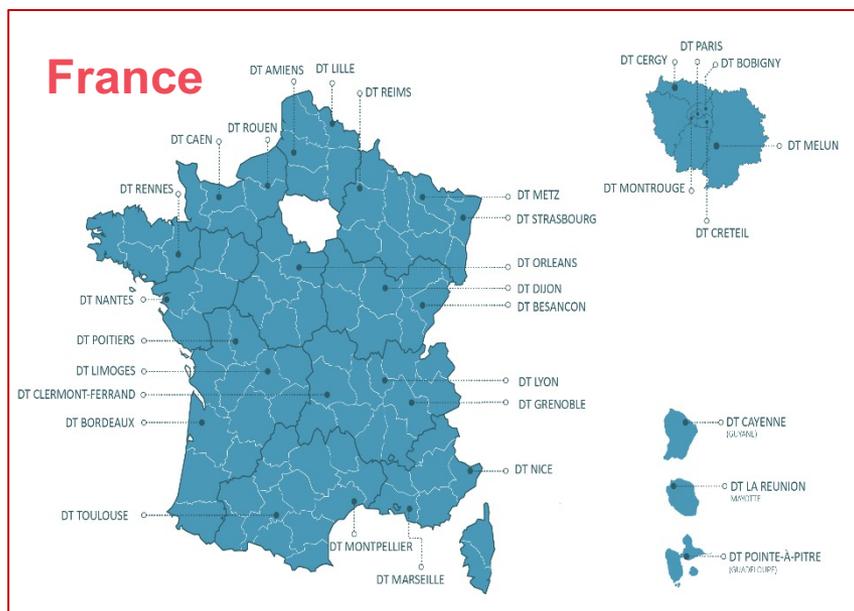
- **L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE**
- **LA GESTION DES PROCÉDURES DE L'IMMIGRATION RÉGULIÈRE** (familiale, professionnelle) aux côtés ou pour le compte des préfetures et des postes diplomatiques consulaires
- **L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS** autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un contrat d'intégration républicaine avec l'Etat
- **L'AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE ET À LA RÉINSERTION DES ÉTRANGERS**, en fin de droit et en situation irrégulière, dans leur pays d'origine
- **L'ÉMISSION DE L'AVIS MÉDICAL** dans le cadre de la procédure d'autorisation de séjour pour soin.

Plus d'informations sur le site www.ofii.fr

L'organisation de l'OFII

LE RÉSEAU TERRITORIAL

Le réseau de l'OFII s'étend sur toute la France métropolitaine et dans les DOM soient **31 Directions territoriales** (28 métropolitaines et 3 en Outre-Mer) et **7 représentations à l'étranger** (Arménie, Cameroun, Mali, Maroc, Sénégal, Tunisie et Turquie).





L'accueil et l'intégration



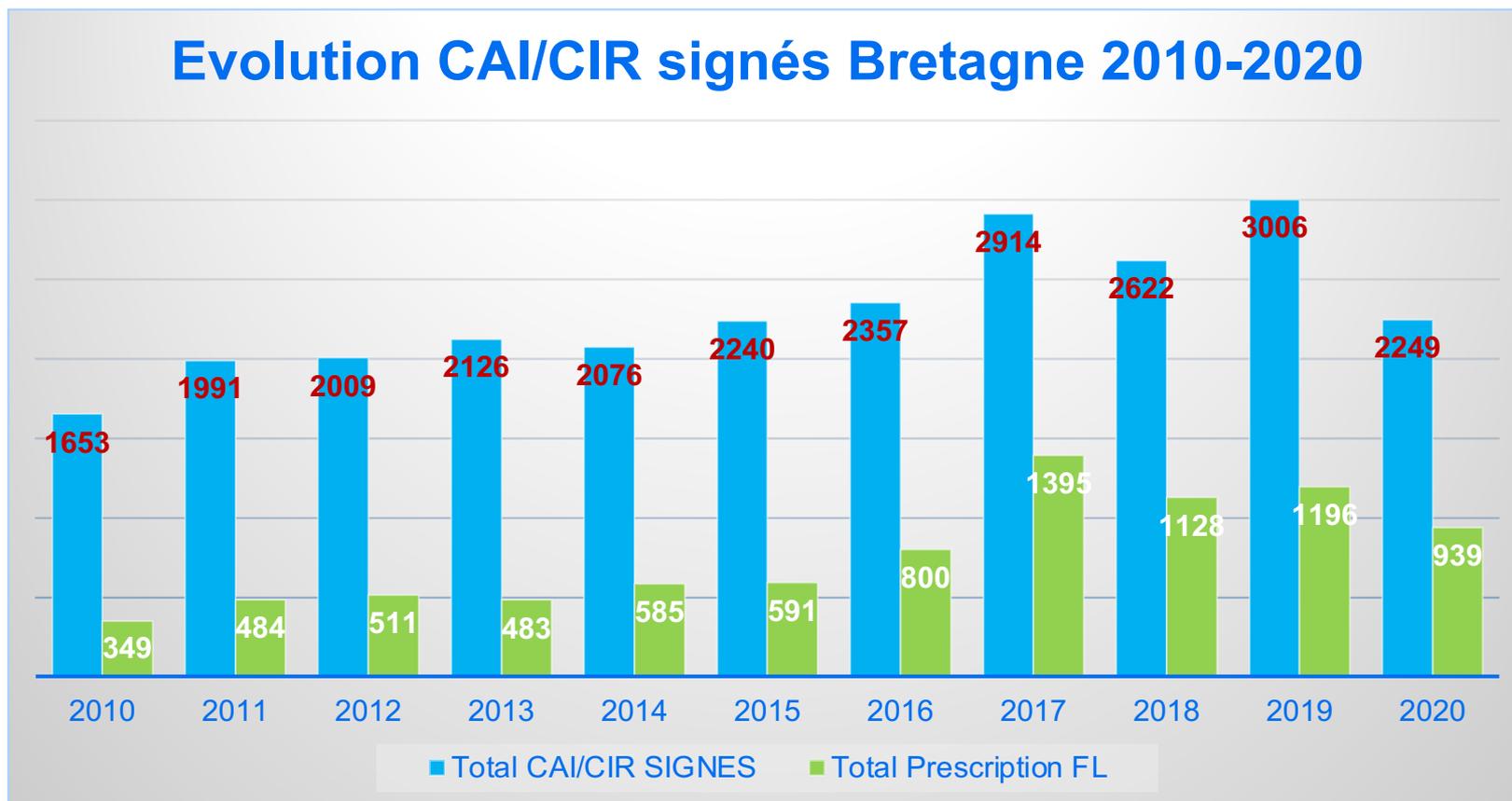
OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

Accueil et intégration

Données chiffrées Bretagne

Données OFII

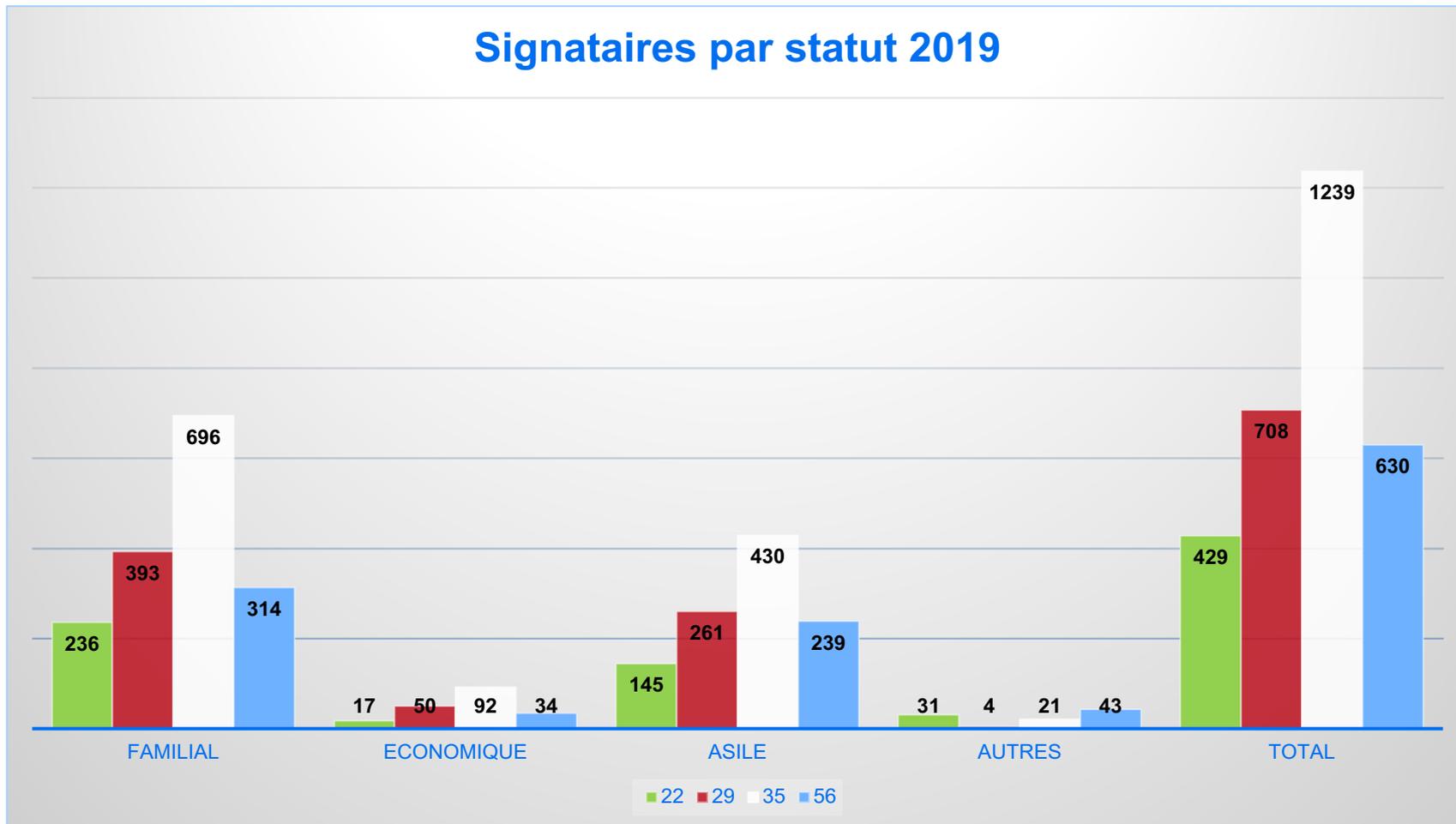


Accueil et intégration

Données chiffrées Bretagne

Données OFII

Signataires par statut 2019



Principales missions liées à l'accueil et l'intégration

La loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, promulguée le 10 septembre 2018, renforce la politique d'accueil et d'intégration des étrangers admis pour la première fois au séjour en France (étrangers primo-arrivants) y compris le public réfugié.

■ LA PRÉPARATION DE L'ARRIVÉE EN FRANCE

Dès le pays d'origine avec le guide « *Venir vivre en France* » (informations pratiques, administratives, juridiques). Disponible en 7 langues

■ LA SIGNATURE DU CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE (CIR)

L'étranger, admis pour la 1^{ère} fois au séjour en France pour s'y maintenir durablement, conclut avec l'Etat un contrat d'intégration républicaine (CIR) et s'engage dans un parcours personnalisé d'intégration républicaine CIR (formations prescrites lors de l'entretien individuel et personnalisé).

■ PARCOURS D'INTÉGRATION

- Evaluation des besoins, prescription des formations et orientation selon la situation individuelle.
- Formation civique sur les valeurs de la République, test de positionnement linguistique pour déterminer son niveau en langue française et si besoin formation linguistique
- Entretien bilan de fin de CIR axé sur l'emploi. Possibilité d'une nouvelle orientation adaptée.
- Tout au long du parcours et jusqu'à cinq ans après le CIR, des formations peuvent lui être proposées.

■ LES PARTENARIATS

- L'intégration se caractérise par une offre multiple et diversifiée des orientations possibles
- Dispositifs de formation spécifiques dédiés aux réfugiés (HOPE, WELCOME...)
- Dispositifs destinés à l'ensemble du public étranger (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants...)

Principales mission liées à l'accueil et l'intégration

■ LA SIGNATURE DU CONTRAT D'INTÉGRATION RÉPUBLICAINE (CIR)

CONCERNE : tout étranger (hors UE) admis pour la 1^{ère} fois au séjour en France pour s'y maintenir durablement

NE CONCERNE PAS :



Visiteur ;



Étudiant ;



Stagiaire ;



Travailleur temporaire CDD ou détachement, travailleur saisonnier ;



Vie privée et familiale : étranger malade



Vie privée et familiale : étranger né en France qui justifie d'avoir :

- résidé en France pendant au moins 8 ans de façon continue,
- suivi après l'âge de dix ans, une scolarité d'au moins 5 ans dans un établissement scolaire français,
- fait une demande d'un titre de séjour entre l'âge de seize ans et vingt et un ans.

Principales mission liées à l'accueil et l'intégration

■ PARCOURS D'INTÉGRATION

L'Etat organise **un dispositif d'accueil individualisé pour favoriser l'intégration**. Il comprend les étapes suivantes :

-  Un entretien personnalisé avec un auditeur de l'OFII permettant d'évaluer les besoins, de prescrire des formations et d'orienter, selon les situations individuelles ;
-  Un test linguistique écrit et oral réalisé à l'OFII pour connaître le niveau de français ;
-  Une formation linguistique, si nécessaire, dont les besoins et la durée sont définis en référence au niveau de langue A1 du Cadre Européen commun de référence pour les langues (CECRL) ;
-  Une formation civique de 4 journées d'une durée totale de 24 heures ;
-  Un entretien de fin de parcours.

Principales missions liées à l'accueil et l'intégration

■ LES FORMATIONS DU CIR

→ La formation civique

Cette formation de 4 jours est obligatoire pour tous les signataires du CIR. Elle a pour but d'aider à comprendre les principes et les valeurs de la France ainsi que le fonctionnement de la société française dans ses aspects les plus pratiques. Le signataire en apprend ainsi plus sur :



Les institutions françaises



La santé



Le travail



Le logement



Les dispositifs de soutien aux parents, la petite enfance et ses modes de garde, l'école, l'orientation scolaire, les droits des enfants

→ La formation linguistique

L'apprentissage du français est une condition essentielle pour pouvoir s'intégrer en France.

Si le niveau de français évalué lors de la visite d'accueil est inférieur au niveau A1 du Cadre Européen commun de référence pour les langues (CECRL), une formation linguistique de 100, 200, 400 ou 600 heures est prescrite.

Principales mission liées à l'accueil et l'intégration

■ LES PARTENARIATS EN BRETAGNE

Le partenariat OFII consiste principalement en une orientation du public vers des partenaires qui pourront répondre aux besoins des signataires du CIR. Une bonne interconnaissance des différents acteurs locaux est donc primordiale. Ainsi les principales orientations proposées sont :

-  Vers des partenaires sociaux ou institutionnels (CCAS, Pôle emploi, Missions Locales ...)
-  Vers des partenaires de formation linguistique et/ou professionnelle (HOPE, VAE AFPA, Each One, FACE ...)
-  Vers des partenaires d'accompagnement aux droits (CIDFF, Info migrants ...)

L'OFII est également un acteur dans des actions spécifiques mises en place dans différents territoires bretons sur des périodes définies et contribue leur élaboration et à leur suivi (SESAME, Guingamp'emploi ...).



Merci de votre attention

www.ofii.fr



www.ofii.fr



@ofiiFr



@OFII_France



OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION